

# Newsletter

Edition du 07 octobre 2022



## Eclairage Public

### Extinction de nuit



A l'exception d'une abstention, les conseillers municipaux présents et représentés ont décidé l'extinction de l'éclairage public nocturne sur l'ensemble de la commune en séance du conseil municipal du 22 septembre 2022.

Horaires :

- Du dimanche au jeudi : extinction de 23h à 5h
- Du vendredi au samedi : extinction de 24h à 5h

Eclairage maintenu rue des Maurapans

**Mise en place de l'extinction :  
mi-novembre 2022**



Proposer des solutions pour  
faire des économies  
d'énergie : c'est  
**L'AFFAIRE DE TOUS**

# Eclairage Public, suite

**MAIS  
PARCE  
QUE**

Le coût annuel de l'éclairage public sur la commune de Châtillon-le-Duc est évalué à 36.000€

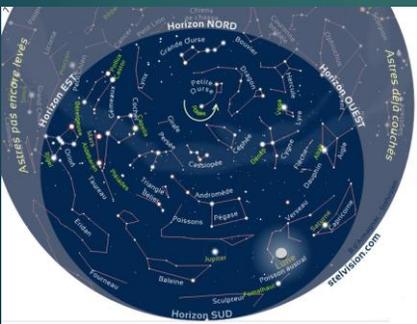


**L'extinction de nuit,  
c'est une réduction  
de la facture de  
l'ordre de 50%**

L'économie réalisée le sera au profit des finances de GBM. La contribution financière communale reste fixe depuis 2019 date à laquelle la commune a transféré la compétence « voiries éclairage public » à GBM . Les économies réalisées permettront d'accélérer le renouvellement des ampoules en LED.

Sur Châtillon-le-Duc, ce sont 603 points lumineux répartis sur tout le territoire, gérés par 25 armoires électriques. 219 sont équipés en ampoule LED. Grand Besançon Métropole en charge de l'entretien et de la maintenance s'attache – via un programme pluriannuel – à remplacer les ampoules à LED.

D'un point de vue sécurité, l'expérience des communes engagées indique qu'on ne relève pas de lien entre l'extinction nocturne et les cambriolages.



En plus des économies d'énergie,  
on peut citer notamment les  
bienfaits sur la biodiversité ou pour  
l'observation astronomique.

# Les Séniors actifs de Châtillon-le-Duc

Jean ZIANI, chatillonnais de souche, a été conseiller municipal de mars 1965 à juin 1995.

Ouvrier dans le BTP, il a ensuite rejoint le métier de cheminot pendant 32 ans avant de prendre sa retraite.



Aujourd'hui, Jean cultive de nombreuses variétés de légumes avec passion. Il aime faire découvrir son jardin, ses visiteurs ne partent jamais les mains vides, et après la visite : la dégustation.

Il nous rappelle, qu'à l'époque, des vignes étaient cultivées sur le clos du Fort, qu'il a même participé aux vendanges. Mais qu'au final, ce vin était plutôt de la « piquette » !. Bon chasseur, ça ne l'empêche pas d'accueillir dans son jardin un chevreuil, qui vient flâner de temps en temps.

En plus d'avoir une vue imprenable sur les hauteurs de Châtillon-le-Duc, son jardin a la particularité d'accueillir le puits d'aération de la poudrière.

Jean nous parle de l'approvisionnement en eau sur la commune de Châtillon-le-Duc. Pour ses besoins en eau, elle disposait - et dispose encore - d'une citerne communale devant la mairie et sous la fontaine.

Par ailleurs, 3 autres sources d'approvisionnement étaient possibles :

- La fontaine aux soldats
- La source des Frères Jacques (captée par les moines de l'Hermitage)
- La fontaine des Remoussards



**NOUVEAU : depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022**  
**Diabolo 208 : pôle Temis → UFR Santé**

**Une nouvelle liaison express reliant le pôle d'échange Temis et le campus de La Bouloie au CHU Jean Minjoz et au campus santé**

Arrêts	Du lundi au vendredi*
Besançon – pôle d'échanges Temis	07:30
Besançon – Campus Arago	07:32
Besançon – CHU Minjoz	07:37
Besançon – UFR Santé	07:42

*\* fonctionnement du service les jours universitaires 2022/2023.*

## Un départ en correspondance avec les lignes périurbaines

Utiliser le service D208\* en correspondance avec les lignes périurbaines 61 à 68 au pôle d'échanges TEMIS (arrivée prévue à 7h25)

*\*Les services Diabolo sont accessibles à tous et aux tarifs Ginko en vigueur*

## Privilégiez la ligne 7 pour votre trajet retour

la ligne 7 du réseau GINKO relie le campus santé au pôle d'échanges Temis (un bus toutes les 7 à 15 minutes)

## Plus d'informations sur le site et l'application Ginko

Rendez-vous sur le site [www.ginko.voyage](http://www.ginko.voyage) ou l'application Ginko Mobilités (accès au calculateur d'itinéraire, prochains passages en temps réel)

# DISPOSITIF D'AIDE AUX ENTREPRISES IMPACTÉES PAR L'AUGMENTATION DES PRIX DE L'ÉNERGIE

AIDES  
DE L'ÉTAT

Pour connaître la nature des aides et les procédures : [c'est ICI](#)



DOUBS (BESANÇON)

Besançon le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Vous êtes donateurs à la Ligue contre le cancer et nous vous remercions de votre soutien. Malgré une crise sanitaire inédite, vous avez répondu « présent » en 2021, permettant ainsi la mise en place d'actions concrètes et locales pour la prévention, l'information et l'accompagnement des malades.

La Ligue contre le cancer du Doubs, dans le cadre de son service « Proximité Cancer » développe sur Besançon, Pontarlier, Ornans et Valdahon un soutien psychologique, confidentiel et gratuit, ouvert aux malades mais également à leur entourage. L'attribution d'aides financières aux personnes malades par le biais des commissions sociales est également rendue possible grâce à vos dons.

Mmes MATHILE Nicole et SAUSER Monique, bénévoles, passeront dans vos foyers entre le 19.09 et le 06.10.2022, afin de collecter vos dons. Néanmoins, si vous le souhaitez, vous pourrez déposer votre don dans leurs boîtes aux lettres.

- MATHILE Nicole, 11 allée de la Combe Sambin
- SAUSER Monique, 21 allée du bois des Chaney

Membre du Don en confiance, La Ligue contre le cancer est, à ce titre, soumise à un contrôle continu à l'utilisation des fonds collectés. **Vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de déduire tout versement de vos revenus imposables.** (66 % de votre versement sera déductible de vos impôts).

Avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer l'assurance de nos meilleures salutations.

Le Président,  
Professeur JF BOSSET



Nicole très connue en qualité de coiffeuse de nombreux châillonnais nous a quitté après avoir lutté avec courage et ténacité face à la maladie. Organisatrice de voyages, bénévole active à la ligue contre le cancer, elle aimait venir fleurir la vierge au belvédère.

A son mari, ses enfants et petits-enfants nous adressons nos sincères condoléances.





# NutriEquil

06.81.41.46.34

contact@nutriequil.com

Vous souhaitez un accompagnement en diététique, Annabelle MONGIN, installée au 44 rue Bel Air à Châtillon-le-Duc, peut vous conseiller.



Il reste quelques Cartes Avantages Jeunes Renseignements en mairie

Commune de CHÂTILLON-LE-DUC

LUI NE PEUT PAS RAMASSER, VOUS OUI !

**STOP**

AUX DÉJECTIONS CANINES SUR L'ESPACE PUBLIC !

**68€ d'amende**  
selon l'article R.632-1 du code pénal

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS, RESPECTEZ LES GESTES CITOYENS !

Outre le côté purement visuel, ramasser les déjections canines permet également d'éviter les mauvaises odeurs. Ramasser les crottes de son chien est aussi une mesure préventive contre les accidents. En effet, les excréments peuvent rendre les routes et trottoirs glissants et provoquer des chutes.

Par ailleurs, les massifs de fleurs ne sont pas non plus des lieux destinés aux déjections de votre chien, MERCI de respecter le travail des agents municipaux qui œuvrent pour rendre notre commune agréable à vivre.

# VIDE ÉTAGÈRES

LIVRES, CD, DVD

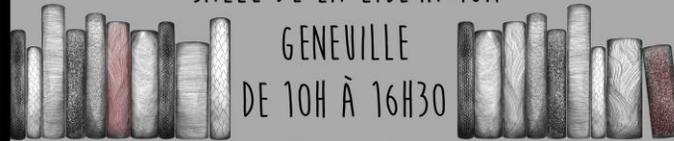


DIMANCHE 16 OCTOBRE 2022

SALLE DE LA LIBÉRATION

GENEVILLE

DE 10H À 16H30



ORGANISÉ PAR LA BIBLIOTHÈQUE DE GENEVILLE ET LE RELAIS FAMILLES ASSISTANTS MATERNELS DE LA DAME BLANCHE

POUR EXPOSER, APPELER LE :  
06.71.29.68.66 / 06.88.60.18.80

PETITE RESTAURATION  
SUR PLACE + BUVETTE



# PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

## Arrosages

## Nettoyages

## Remplissages / Vidanges

	Arrosages			Nettoyages			Remplissages / Vidanges		
	Pelouses, massifs, fleurs, plantations en contenant et jardins potagers	Espaces verts, arbres et arbustes	Golfs et terrains de sport enherbés	Toitures, façades, terrasses	Voitures	Voiries	Piscines privées	Piscines ouvertes au public	Plans d'eau
<b>Alerte 1</b>	Interdit entre 8h et 20h	Interdit sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h	Interdit entre 8h et 20h (tenir un registre consommation pour le golf)	Interdit sauf avec matériel HP <sup>6</sup>	Interdit sauf stations économiques <sup>5</sup> (HP <sup>6</sup> / recyclage)	Autorisé uniquement avec autorisation	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau
<b>Alerte renforcée 2</b>	Interdit sauf arrosage d'urgence entre 20h et 8h	Interdit sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h	Interdit sauf arrosage d'urgence (1 fois/semaine pour les stades) (Cf. affichette <sup>4</sup> )	Interdit sauf autorisation (Cf. affichette <sup>4</sup> )	Interdit sauf stations économiques <sup>5</sup> (HP <sup>6</sup> )	Interdit sauf autorisation (Cf. affichette <sup>4</sup> )	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau
<b>Crise 3</b>	Interdit sauf potagers entre 20h et 8h avec de l'eau de pluie	Interdit sauf arrosage d'urgence	Interdit sauf arrosage d'urgence (1 fois/semaine pour les stades) (Cf. affichette <sup>4</sup> )	Interdit sauf autorisation (Cf. affichette <sup>4</sup> )	Interdit sauf stations économiques <sup>5</sup> (HP <sup>6</sup> )	Interdit sauf autorisation (Cf. affichette <sup>4</sup> )	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau



Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les rivières et les nappes.



Le plan d'économie d'eau est selon les niveaux d'alerte pour les activités commerciales et artisanales.



L'irrigation des cultures est également soumise à restriction (se référer à l'arrêté de restriction en vigueur).



Les restrictions et interdictions mentionnées sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (nappes / rivières / lacs / pompage / réserve d'eau de pluie). Les dérogations doivent être sollicitées et justifiées par courriel (voir ci-dessous) auprès de la DDT et présentées en cas de contrôle. Des relevés de compteur peuvent être demandés.



Les fontaines sont fermées à tous niveaux quand cela est techniquement possible.



En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une **sanction pouvant aller jusqu'à 1500€**. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez prendre contact avec le service police de l'eau de la DDT ([ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr)) ou vous référer à l'arrêté de restriction en vigueur (à retrouver dans votre mairie).

### 1. Alerte (niveau 1)

Elle est déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés dans de bonnes conditions.

### 2. Alerte renforcée (niveau 2)

Elle correspond à une aggravation de la situation hydrologique par rapport au niveau de l'alerte, sans toutefois que les milieux aquatiques et les usages de l'eau ne soient encore trop durement atteints.

### 3. Crise (niveau 3)

Elle commence lorsque les milieux et les usages de l'eau sont très durement affectés par la situation hydrologique. Cette situation doit conduire à la limitation des usages de l'eau aux usages prioritaires (notamment l'eau potable, l'eau pour le bétail...). Tous les autres usages ont vocation à être interdits.

### 4. Affichette

Délivrée par la DDT (25), cette attestation fait mention des jours et horaires de consommation d'eau.

### 5. Station économie

Système équipé d'un dispositif de recyclage de l'eau validé par la DDT.

### 6. HP

Haute pression

Depuis le 30 septembre, levée de toutes les restrictions : [arrêté préfectoral](#)

# Le Floorball à Châtillon-le-Duc

Partenaire de l'AC 2000, le Besançon Floorball Club continue son développement depuis sa création depuis plus de 15 ans.

Si le club garde toujours son esprit familial et sa bonne ambiance, il a brillé en 2021/2022 par d'excellents résultats sportifs :

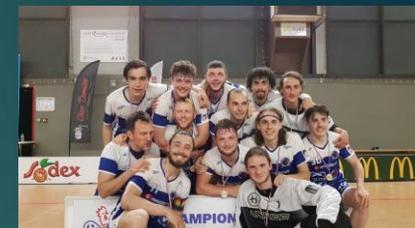
- **L'équipe masculine 1**, qui évolue en Nationale 1 a été sacrée championne de France le 4 juin dernier. Une superbe performance avec une équipe de 23 ans de moyenne d'âge et la quasi-totalité des joueurs formés à Chatillon.
- En entente avec les Sentin'elles de Strasbourg, **les filles du club ont été promues en Nationale Féminine poule Haute** et ont atteint des demies finales. De très bons résultats pour une première année d'existence.
- **L'équipe masculine 2**, qui évolue en D3 et qui regroupe des anciens du club avec les nouvelles générations biberonnées à Chatillon ont atteint les Playoffs et se sont inclinés en 8ème de finale contre l'équipe de Grenoble championne de D3.
- **Les jeunes** enfin ont aussi rejoint également les Playoffs nationaux qui se sont tenus du côté de Tours en juin. Les U17 (moins de 17ans) terminent vice-champion de France. Les U14 finissent sur la 3ème marche du podium.
- **Et enfin dans les sélections nationales** (équipe de France Masculine de Floorball, équipe de France Féminine, équipe de France U19 Masculine et équipe de France U19 Féminine) qui ont toutes dans leur rang des joueurs et joueuses formés à Chatillon.

Le club reste très actif cette année avec la création des catégories jeunes U11, U13, et accueille toujours avec plaisir les Pious pious dès l'âge de 5 ans garçons et filles.

Les adultes et ados peuvent venir découvrir ce sport mixte, ludique et dynamique tous les mardis soir à partir de 21h au gymnase Bellevue.

Prêt du matériel assuré et bonne humeur garantie.

## Félicitations aux champions !



## Conseil municipal

Prochain Conseil Municipal :  
08 novembre 2022



Tous les comptes-rendus et délibérations des conseils municipaux sont consultables sur notre site internet

Bienvenue sur le site de la  
Commune de Châtillon-le-Duc